



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

électricité

Question écrite n° 81857

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie sur le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) intitulé « Le stockage de l'énergie électrique, une dimension incontournable de la transition énergétique ». Afin de favoriser les coopérations industrielles permettant de mettre en place des filières structurées et cohérentes, ainsi que les coopérations européennes sur la base d'une stratégie communautaire, par exemple dans le domaine de la fabrication des batteries, le CESE propose d'appuyer l'orientation commune de la France et de l'Allemagne visant à faire éclorer une coopération industrielle européenne dans ce domaine. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attaché au développement d'une filière industrielle du stockage d'énergie et, en particulier, d'électricité. La France possède plusieurs industriels de premier plan dans le domaine, tant dans le domaine du stockage stationnaire que pour la mobilité électrique. La montée en puissance des acteurs industriels mondiaux, notamment asiatiques, renforce le besoin d'adopter une stratégie communautaire pour préserver et développer les industries européennes alors que les relais de croissance sont majeurs dans les années à venir. Des usines de très grandes tailles "gigafactory" sont en cours de réalisation en Asie et en Amérique du Nord et les surcapacités risquent d'engendrer une guerre des prix entre les acteurs, pouvant conduire à des situations de dumping étouffant la concurrence, notamment européenne. La priorité pour l'industrie européenne des batteries est de poursuivre l'innovation afin de toujours disposer d'une longueur d'avance dans la performance et la technologie de ses batteries. Le Gouvernement a mis en place un plan de la nouvelle France industrielle (PNFI) consacré au stockage d'énergie. Rassemblant les industriels et acteurs institutionnels, le plan s'est doté d'une feuille de route dont l'un des volets concerne la coopération franco-allemande pour la mise en place d'une chaîne de production européenne de batteries. Cet objectif est également soutenu par l'une des actions appelée "devenir compétitif dans le domaine des batteries pour accélérer le développement de la mobilité électrique" découlant du plan stratégique pour les technologies énergétiques (SET Plan) établi au niveau communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81857

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 juin 2015, page 4668

Réponse publiée au JO le : 27 septembre 2016, page 8827